

SÉANCE DU 28 MARS 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette tenue le 28 mars 2017 à 19 h 30, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

BÉLANGER, Donald	Représentant	Rimouski
DETROZ, Yves	Maire	La Trinité-des-Monts
DUCHESNE, Robert	Maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
MORISSETTE, Réjean	Maire	Esprit-Saint
PELLETIER, Roland	Représentant	Saint-Anaclet-de-Lessard
PERREAULT, Marnie	Mairesse	Saint-Fabien
PIGEON, Gilbert	Maire	Saint-Eugène-de-Ladrière
SAVOIE, Robert	Maire	Saint-Valérien
ST-PIERRE, Francis	Préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
VIGNOLA, André-Pierre	Maire	Saint-Marcellin

CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 30.

17-089 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Yves Detroz et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

17-090 DÉVELOPPEMENT RURAL / RÉAFFECTATION DES SOMMES RÉSIDUELLES DE LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 3

CONSIDÉRANT QU'un montant de 29 696 \$ provenant de la Politique nationale de la ruralité 3 (PNR3) n'a pas été dépensé;

CONSIDÉRANT QUE ces montants doivent être décaissés au 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 12 octobre 2016, le conseil de la MRC a notamment autorisé les affectations suivantes par le biais du Fonds de développement des territoires (Fonds de développement rural);

- Corporation des sports et loisirs de Saint-Valérien, Partenariat école/municipalité parc 5-12 ans : 10 700 \$ (enveloppe réservée de la municipalité) + 4 650 \$ (pool global)

- Corporation des sports et loisirs de Saint-Valérien, Parc municipal 0-5 ans : 3 700 \$ (pool global)

CONSIDÉRANT QUE les protocoles d'entente pour ces projets n'ont pas encore été signés mais qu'ils pourraient faire l'objet d'un décaissement avant le 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur avait reçu pour ces deux projets une autorisation d'aide financière de 19 050 \$ pour une demande de 27 400 \$;

CONSIDÉRANT QUE malgré la qualité des projets, il n'avait alors pas été possible de répondre positivement pour le montant total demandé en raison de la disponibilité des fonds;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC souhaite affecter le montant résiduel de 29 696 \$ de la PNR3 à ces deux projets, en remplacement des affectations au Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT que la bonification de 2 296 \$ par rapport au montant total demandé (27 400 \$) se justifie par les coûts d'installation des projets (surfaces amortissantes plus étendues, notamment);

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise une affectation de 29 696 \$ provenant de la PNR3 aux deux projets suivants :

- Corporation des sports et loisirs de Saint-Valérien, Partenariat école/municipalité parc 5-12 ans : 25 500 \$
- Corporation des sports et loisirs de Saint-Valérien, Parc municipal 0-5 ans : 4 196 \$

Il est entendu que cette affectation annule et remplace celle de 19 050 \$ en provenance du Fonds de développement des territoires, ce montant devenant en conséquence de nouveau disponible pour d'autres projets.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question a été tenue.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance levée à 19 h 32.

FRANCIS ST-PIERRE
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et sec.-trés.